

Commission de Suivi de Site

Nord Isère

Réunion du 21 Novembre 2019

à 14h30 à la Mairie de Bourgoin-Jallieu

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Sous-Préfecture du département de la Tour du Pin

Mme Magalie MALERBA
Secrétaire Générale

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne
Rhône-Alpes – Unité Départementale de l'Isère

Mme Claire-Marie NGUESSAN
Cheffe du Pôle Risques Technologiques

SDIS – Direction départementale de l'Isère

M. Jean-Paul JOCTEUR
Chef Service moyens – Opérations Nord

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Bourgoin Jallieu

M. E. TERRAS
Responsable Service Hygiène Santé

Commune de Bonnefamille

M. André QUEMIN
Maire

Commune de Saint Quentin-Fallavier

M. Michel BACONNIER
Maire

Représentant de l'exploitant

TOTAL Raffinage

M. Vincent LASSERRE
Chef du service Environnement et Sécurité Industrielle

PCAS - SEQENS

M. Grégory DUVAL
Chef du dépôt de Saint-Quentin-Fallavier

MERCK SIGMA

M. Benjamin TREMERIE
Directeur

M. Brice CHEVRIER
Responsable HSE

M. Ivan BONASSIN
Responsable HSE

Représentants des riverains

Riverains

M. Marc SADIN
Riverain de Saint-Quentin-Fallavier

Association Porte de l'Isère Environnement

M. Laurent SCHWARTZ
Président

Représentants des salariés

PCAS - SEQENS

Mme Sandrine CROCHAT
Secrétaire CSSCT

Assistaient également à la réunion :

Société IDDEST

Mme Béatrice BRAC de LA PERRIERE
Secrétaire de la CSS

Compte-rendu de la réunion

1. Ouverture

Mme. MALERBA excuse Madame la Sous-préfète retenue par ailleurs et remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion de commission de suivi du site Nord Isère.

Mme N'GUESSAN rappelle en préambule le contexte particulier, suite à l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen le 26 septembre 2019. Elle confirme la volonté des services de l'Etat de mettre en avant la responsabilité des exploitants. Cette volonté a été appuyée par un courrier du Préfet de région adressé, le 3 octobre 2019 à tous les exploitants des sites SEVESO Seuil Haut et Bas, leur demandant entre autres d'avoir un suivi sur l'état des stocks présents sur les sites, sur la capacité des équipes à intervenir rapidement en dehors des heures ouvrées.

M. SCHWARTZ intervient pour indiquer que c'est un évènement et que tout le monde se met à travailler sur cet évènement. Pourquoi fait-on plus aujourd'hui alors que cela devrait être normal ?

Mme NGUESSAN répond que les services de l'Etat contrôlent régulièrement toutes les installations. Il est également question de bien gérer la communication, élément essentiel dans le travail de prévention des risques vis-à-vis des populations. Elle rappelle la campagne des risques majeurs réalisée en 2018 par la DREAL (mise à jour et diffusée tous les 5 ans).

Le compte-rendu de la précédente CSS est approuvé.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les points suivants :

- Bilan du site pour l'année écoulée,
- Opérations, études et projets pour l'année à venir,
- Points divers.

2. Bilan du site TOTAL RAFFINAGE France

M. LASSERRE présente le site de **TOTAL Raffinage France**, Dépôt de Saint-Quentin-Fallavier. Le stockage de Saint-Quentin-Fallavier est rattaché à la plateforme de raffinage et de pétrochimie de Feyzin.

Le stockage de Saint-Quentin-Fallavier s'étend sur une surface de 25 hectares clos, avec 70 hectares d'emprise agricole. Il emploie 10 personnes, 1 chef de département, 1 chef de stockage et 1 adjoint, 1 opérateurs en poste avec une rotation en continu (3x8), soit 7 personnes. A cette équipe s'ajoute une société externe de gardiennage, à raison d'un gardien en poste, avec une rotation identique aux opérateurs, soit 7 personnes.

Concernant la sécurité, les installations sont équipées de système anti-incendie sur chaque bac, systèmes de sécurité testés régulièrement. Des contrôles journaliers sont réalisés, annuels avec le service Inspection de la raffinerie, ainsi que des visites réglementaires selon le plan d'inspection.

M. LASSERRE rappelle que les personnels sont formés, qu'ils réalisent des exercices POI régulièrement, et notamment des exercices POI sur le stockage tous les 3 ans en présence du SDIS, le dernier exercice ayant eu lieu le 14 mai 2019.

La dernière inspection de la DREAL remonte au 17 octobre 2018.

Il rappelle également que le site est certifié ISO 9001 Vs 2015 (management qualité), ISO 14001 VS 2015 (management environnemental) et ISO 50001 (management de l'énergie).

M. SCHWARTZ demande s'il y a un suivi particulier sur les canalisations.

M. LASSERRE indique, que concernant la gestion des 2 pipes (10"et 16") qui alimentent la raffinerie située à 25 km, celle-ci fait l'objet d'un traitement particulier. La zone est surveillée régulièrement. Pour améliorer ces contrôles, des process sont à l'étude.

Présentation de la DREAL relative à TOTAL Raffinage France

Mme NGUESSAN présente les actions conduites par la DREAL sur les inspections des installations classées. Elle indique que la prochaine inspection aura lieu au cours du premier semestre 2020, sur le risque accidentel et sur l'autosurveillance des eaux souterraines et des rejets aqueux.

3. Bilan du site PCAS-SEQENS

Cette présentation est par M. TREMERIE, directeur et M. CHEVRIVE, responsable HSE.

M. TREMERIE, présente le site de **SEQENS**, usine implantée à Bourgoin Jallieu.

L'usine s'étend sur 10 hectares, où 75 employés travaillent pour fabriquer des produits chimiques organiques de base. Elle a une capacité de production de 48 m3 avec 20 réacteurs, et une capacité de 52 m3 de distillation.

L'entreprise a été rachetée par SEQENS en août 2018. Plusieurs travaux ont été réalisés (sols et structure des bâtiments, automatismes, vestiaires et douches, retraits d'amiante et/ou de confinement, remplacement de deux réacteurs).

Les perspectives pour 2020 sont : le développement vers de nouveaux produits, l'intégration et la mise en service d'un nouvel équipement de séchage et l'intégration de 9 personnes sélectionnées localement et formées.

M. CHEVRIVE, présente des incidents qui se sont produits sur site, qui ont été rapidement maîtrisés et qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

M. TREMERIE fait part des points soulevés par le courrier du Préfet de Région suite à l'accident de Lubrizol, sur l'étude de dangers qui est en cours de révision, sur le POI en vigueur et la stratégie incendie définie, sur la préparation aux situations d'urgence et sur la connaissance en temps réel des quantités et de la nature des produits dangereux stockés.

M. CHEVRIVE indique qu'une mise à jour documentaire a été réalisée et des formations spécifiques ont été effectuées. Une consultante dédiée aux points réglementaires HSE les a accompagnés pour réorganiser le stockage, faire des travaux de rénovation des structures selon les priorités.

M. TREMERIE indique que pour augmenter leur capacité dans la lutte incendie, ils ont le projet d'acheter du matériel mobile, d'acheter un stock d'émulseur cohérent avec la stratégie et de redimensionner les moyens fixes.

Concernant les rejets atmosphériques, ils ont mis en place une surveillance permanente, complétée par une surveillance réalisée par des laboratoires externes.

Pour les risques chroniques, rejets gazeux et aqueux, une surveillance permanente est en place, complétée par une surveillance réalisée par des laboratoires externes.

M. TERRAS confirme qu'ils n'ont plus, en mairie, de plaintes de riverains sur les odeurs, comme cela était le cas il y a 3 ans.

Mme NGUESSAN répond qu'elle indique que des contrôles réguliers ont été faits et que la prochaine visite aura lieu en 2020. Elle insiste sur le principe de faire des exercices sur des jours non ouvrés, à des heures non travaillées. Que le plus important est de connaître le stock et sa localisation à tout instant. Problème qui a été soulevé après l'incident de Lubrizol.

M. SCHWARTZ demande qu'en est-il des odeurs, même si elles sont bien moins fréquentes.

M. TREMERIE précise que cela n'est plus d'actualité aujourd'hui dans la mesure où deux réacteurs ont été changés et que la mise en œuvre des produits les plus odorants n'est plus d'actualité. Par ailleurs, la nouvelle unité de traitement des COV (en cours de mise en service, des tests restant à faire), permettra d'éviter ces désagréments.

A ce jour, la cheminée du RTO est équipée d'une mesure en continu de la teneur en COV. La surveillance est réalisée par des laboratoires externes.

M. SCHWARTZ rappelle que sur le site il y a plusieurs entités et s'interroge sur les risques éventuels associés ? Il s'interroge aussi sur le rachat par un grand groupe, et en particulier sur la lourdeur associée éventuelle (procédures) ?

M. TREMERIE répond que ces changements ont été pris en compte et n'engendrent pas de surcharge. Qu'il n'y a pas plusieurs entités juridiques différentes sur le site. Qu'à ce jour le risque est contrôlé. Que l'entreprise, malgré un budget 2020 plus faible que précédemment, a prévu d'augmenter sa capacité de lutte incendie, avec l'achat de matériel mobile, l'achat de stock d'émulseur cohérent avec la stratégie, le redimensionnement des moyens fixes, et les dalles déportées pour le stockage des déchets.

M. TREMERIE termine son exposé par la présentation de photos réalisées lors de l'exercice POI du 7 novembre 2019, avec utilisation des moyens sur place et les renforts du SDIS.

Présentation de la DREAL relative à PCAS-SEQENS

Mme NGUESSAN poursuit avec la présentation des actions conduites par la DREAL. Elle indique les contrôles qui ont été réalisés depuis la CSS du 20 juin 2018.

Elle précise que des arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été pris, en 2017, 2018 et 2019, sur la mise en conformité des rejets de COV, sur la pollution olfactive, sur la stratégie de défense incendie, sur la mise en conformité des rejets aqueux et qu'un plan de gestion des COV est attendu pour fin décembre 2019.

Elle présente aussi les procédures ICPE en cours, avec la révision de l'étude de dangers qui est attendue pour le 30 novembre 2019, la mise à jour du tableau des activités autorisées, la mise à jour des garanties financières et le projet de prescriptions complémentaires en cas de pics de pollution dans l'air ambiant.

M. SCHWARTZ demande où est évacuée l'eau utilisée pour l'extinction des feux ?

M. TREMERIE indique que sur le site dispose d'un réseau de collecte, confinement et traitement.

4. Bilan du site MERCK SIGMA

Cette société de stockage de produits chimiques est implantée à Saint-Quentin-Fallavier.

M. BONASSIN présente toutes les actions qui ont été menées sur la période 2018 et 2019, comme la mise en place des mesures des risques, le changement des centrales incendie, le réaménagement des zones de déchets dangereux, le suivi du plan de formation sécurité, le renforcement de la sureté, l'extension de la présence du gardiennage, le renforcement des ESI (équipier de seconde intervention), le recrutement d'un responsable maintenance et d'un alternant HSE et la réalisation d'exercice POI en dehors des heures d'activité avant fin 2019.

Pour 2020, les projets sont :

- l'installation de nouveaux bacs pour contenir les produits, faciliter l'accès et éviter la casse ou le renversement, ces bacs étant étiquetés et classés sur des étagères à hauteur d'homme,
- l'ajout d'armoires coupe-feu dans certaines zones de stockage,
- la mise à jour du DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions),
- le réexamen de l'EDD en prenant en compte l'avis de février 2017 et le courrier à la DREAL du 7 novembre dernier,
- la modification des accès au site.

Il précise que les produits sont stockés en quantité limitée, qu'un registre de ces produits et de leur localisation dans l'usine est tenu à jour identifié et accessible depuis l'extérieur.

M. SCHWARTZ s'interroge car lors de la CSS précédente, il avait été évoqué des produits confidentiels, alors qu'il est présenté que les produits sont sur le catalogue et visible par tous.

M. BONASSIN précise que pour avoir accès aux différents produits, via le site internet, il faut être inscrit selon une procédure très stricte, avec production de documents officiels, extrait de casier judiciaire, contrôle de l'entreprise pour laquelle ces produits sont demandés. Cette procédure n'est pas simple et qu'avant validation, l'interlocuteur n'a pas accès aux produits.

Présentation de la DREAL relative à MERCK SIGMA

Un contrôle des installations a été réalisé le 26 octobre 2018. Il concernait les suites de l'inspection de 2017 sur les produits chimiques et le risque incendie, sur les déchets et les rejets aqueux et a donné lieu à des observations et de non-conformité mineures.

Une inspection est prévue au premier trimestre 2020 sur le retour d'expérience après l'accident de Lubrizol.

5. Point de situation sur les PPRT et PPI

Mme N'GUESSAN présente l'actualité post PPRT et PPI.

Elle précise le périmètre d'exposition aux risques, avec :

- la zone de maîtrise de l'urbanisation future qui concerne tous les PPRT : mesures de maîtrise de l'urbanisation future (article L.515-16-1 CE)
- la zone dite de prescription, relatives à l'urbanisation existante, dont :

- zone bleue, avec mesures de protection obligatoires sur les logements : travaux de renforcement (article L.515-16-2CE). Cette zone concerne environ 50% des PPRT
- zone rouge, avec mesures foncières : expropriation ou délaissement (article L.515-16-3 et L.515-16-4 CE) ou, possible pour les activités riveraines uniquement de mesures alternatives (article L.515-16-6 CE)

Mme NGUESSAN reprend pour chaque entreprise les caractéristiques, l'état d'avancement et le règlement.

- PPRT PCAS-SEQUENS – PPRT approuvé le 18 décembre 2012. Il n'y a pas de mesure foncière en zone R/r. Il y a juste des prescriptions en zones B/b
- PPRT de Merck Sigma - PPRT : 2 ou 3 logements sont concernés (occupation effective à confirmer). Des travaux sont à réaliser avant le 1^{er} janvier 2021. Le lancement d'un diagnostic pour estimer le montant des travaux est à prévoir rapidement.
- PPRT TOTAL – PPRT : La maison de la chasse est en cours d'expropriation ou de délaissement, puisque située en zone rouge. Il n'y a pas de logement en expropriation. Par contre des travaux sur 10 logements sont à prévoir. La CAPI assurera la maîtrise d'ouvrage de l'accompagnement. L'échéance de réalisation des travaux est le 19 décembre 2025

M. QUEMIN, maire de Bonnefamille, à l'issue de la présentation, revient sur le problème de la maison de la chasse. Il revient sur l'estimation du bâtiment qui a été évalué à 7.000€, alors que lui a une estimation de 85.000€ pour la nouvelle installation. Il demande comment faire pour trouver une solution acceptable, car la commune n'est pas en capacité de financer une nouvelle maison de la chasse avec une si faible évaluation.

Mme NGUESSAN indique que le montant a été estimé à l'époque de l'élaboration du PPRT et constitue une Estimation Sommaire Globale (ESG) présentée lors des réunions de concertation. Ce sujet devra être évoqué ultérieurement afin de trouver une solution acceptable pour tous et l'invite à faire un courrier au préfet.

M. QUEMIN regrette de n'avoir pu rencontrer Madame la Sous-Préfète pour évoquer avec elle ce problème.

Mme MALERBA indique qu'elle va évoquer ce problème avec elle et qu'ils conviendront d'un rendez-vous pour trouver une solution.

M. LASSERRE s'interroge sur l'existence d'une convention de financement des travaux.

Mme NGUESSAN indique qu'elle doit être élaborée.

l'association APIE s'interroge sur la connaissance sur les travaux à faire.

Mme NGUESSAN répond que des guides existent et des diagnostics préalables sont à réaliser pour la détermination des travaux nécessaires.

6. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Mme MALERBA remercie les participants et lève la séance.